

ville de Cambrai

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

OBJET : 10

RAPPORTEUR : MME DELEVALLEE

**INTITULÉ : COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE « RESTAURATION » .
TARIF DE VENTE DES REPAS AU CCAS 2024**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS
Mme DROBINOHA. M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;
M.DOBREMETZ Adjoints au Maire ;
M.BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M.DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON;
Mme LIENARD; M.BARTKOWIAK; Mme CAFEDE.; Mme SAYDON; M.FLAMEIN; M.TRANOY
M. VAILLANT; Mme DESMOULIN; M.DERASSE; M.MAURICE; Mme BURLET. M.; LEROUGE;
Mme DESSERTY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

M.PHILIPPE qui a donné procuration à M.MAURICE
Mme BERTHELOOT qui a donné procuration à M.FLAMEIN
M.MOAMMIN qui a donné procuration à M. VILLAIN P.A
M.LAURENT qui a donné procuration à Mme WIART
M.SIEGLER ui a donné procuration à Mme LABADENS
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à M. VAILLANT
Mme BRIQUET qui a donné procuration à M.TRANOY
M.SIMPERE qui a donné procuration à M.DOBREMETZ
Mme CHARPENET
Mme DEMONTFAUCON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1^{er} mars 2018, la Ville a fait le choix de reprendre en régie la production des repas servis aux enfants des écoles publiques et aux aînés du Centre Communal d'Action Sociale bénéficiant du portage à domicile.

A cette date, le prix unitaire des repas vendus au CCAS avait été fixé à 5,55 euros.

Suite aux augmentations des couts d'achat des denrées et des frais fixes (fluides, masse salariale...), une étude sur la révision du prix de vente a été menée.

Aussi et en concertation avec le CCAS, il a été décidé de porter, pour 2023, le prix de vente du repas à 6 €.

Il vous est proposé aujourd'hui de maintenir ce prix pour 2024.

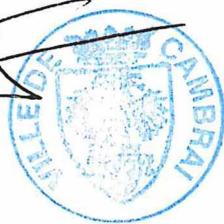
En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir approuver le tarif de facturation de 6 euros par repas au CCAS, étant précisé que ce tarif est valable pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Publié le : 16 Janvier 2024 à 09:22

Adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures
Pour extrait conforme
Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT

Pour Le Maire
Mme Marie-Anne DELEVALLEE
Maire-Adjointe Déléguée aux Finances